

# Modifications de règlements 2023 – Titre 1 : organisation générale du sport cycliste

(entre en vigueur le 1.01.23)

**1.2.001 B** La Commission des routes peut refuser une inscription au calendrier international si l'épreuve n'est pas conforme aux dispositions nationales.

Spécifique pour les épreuves juniors :

Alors que l'organisateur n'avait pas 15 clubs belges au départ lors de la dernière édition organisée préalablement à la nouvelle demande et lors de laquelle l'organisation ne satisfaisait pas aux dispositions de l'article 2.2.002 B

Avant d'inscrire une nouvelle épreuve pour juniors au calendrier international, elle doit avoir été inscrite au moins les 3 derniers ans au calendrier national pour juniors. La commission route peut accepter une dérogation pour les organisateurs d'épreuves ayant déjà organisé avec succès une épreuve dans une autre catégorie au calendrier international.

**1.3.023 B** Les U17 peuvent participer avec un vélo de MTB dont la largeur du guidon est de maximum 50 cm, ainsi que les U17 et juniors participant aux cyclo-cross nationaux comptant pour la Coupe de Belgique.

## **Contre la montre**

Dans chaque discipline sur route, les U12, U15 et U17 doivent rouler avec un vélo réglementaire (SANS guidon à corne de vache ou d'un support de guidon). Dans chaque discipline sur route, ils doivent, sans exception, utiliser des roues normales de 16 rayons munies de jantes avec une hauteur de max. 40mm.

Egalement pour les étapes contre-la-montre du calendrier national, les coureurs souhaitant faire appel à une exemption de la catégorie de taille des coureurs, en vertu de l'article 1.3.023 du règlement de l'UCI, doivent introduire un formulaire de demande pour une attestation concernant la taille. Ce formulaire est disponible sur le site web de l'UCI et avant le début de l'étape contre-la-montre, les formulaires sont également censés figurer sur la liste de l'UCI qui a été publiée. Par souci de clarté, si le coureur n'est pas repris sur la liste susmentionnée, les commissaires appliqueront la taille standard.

## **Piste**

Pour les disciplines spécifiques à temps sur piste un guidon à corne de vache ou d'un support de guidon est autorisé.

**101.4** **Directeur sportif (équipes Continentales UCI, Equipes Continentales Femmes UCI) chef d'équipes de clubs - pilote moto**

Chaque conducteur d'un véhicule dans une course cycliste qui remplit la fonction de directeur sportif, chef d'équipe, chauffeur voiture neutre ou pilote moto doit être en possession d'une licence délivrée à son nom, qui doit être présentée sur simple demande aux commissaires désignés pour cette épreuve.

Dans chaque véhicule, autorisé dans une épreuve avec le but d'assister les coureurs de l'équipe, une personne qui possède une licence de « chef d'équipe » ou de « directeur sportif » devra se trouver à bord.

Un chef d'équipe ne peut pas adhérer individuellement à une fédération.

Un chef d'équipe d'un club peut également être chef d'équipe d'une sélection provinciale.

Un chef d'équipe de club peut être chef d'équipe d'un autre club avec accord écrit de son club d'affiliation et à condition que le club d'affiliation n'est pas au départ.

Le détenteur d'une licence de chef d'équipe peut fonctionner en tant que chauffeur de voiture neutre, à condition que l'équipe/le club du chef d'équipe ne participe pas à l'épreuve.

Tous les conducteurs ayant une fonction officielle: pilotes moto de photographe de presse, TV, Radio, de commissaire ou d'ardoisier doivent se présenter à la permanence de course auprès du collègue des commissaires, pour le contrôle de licence. Leur laissez-passer sera remis par le directeur de course, en concertation avec le collègue des commissaires.

La licence peut être demandée chez la FCWB ou Cycling Vlaanderen.